

Le programme **FDTA 2017-2020** en un coup d'œil!



Clientèle : entreprises de transformation alimentaire du Québec ayant un chiffre d'affaires annuel d'un (1) million de dollars et plus

Volet	Type de projets	Aide offerte		
		% des dépenses admissibles	Aide offerte par projet	Aide offerte maximale par volet ¹
1- Planification stratégique	1.1- Réalisation d'un plan stratégique et accompagnement			
	1.1.1- Réalisation d'un plan stratégique	50%	25 000 \$	1 projet / 25 000 \$
	1.1.2- Accompagnement lors de la mise en œuvre du plan stratégique (1 an)		15 000 \$	1 projet / 15 000 \$
	1.2- Projet stratégique et accompagnement			
	1.2.1- Diagnostic de la situation actuelle, élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action	50%	20 000 \$	4 projets / 80 000 \$
1.2.2- Mise en œuvre du projet et accompagnement	20 000 \$		4 projets / 80 000 \$	
2- Amélioration de la productivité	2.1- Automatisation des procédés			
	2.1.1- Analyse du besoin, identification de la solution et élaboration d'un plan de mise en œuvre incluant le budget et la formation requise	50%	7 500 \$	4 projets / 30 000 \$
	2.1.2- Implantation de la solution (programmation, mise en service, formation)		32 500 \$	4 projets / 130 000 \$
	2.2- Technologies de l'information / entreprise 4.0			
	2.2.1- Analyse du besoin, identification de la solution et élaboration d'un plan de mise en œuvre incluant le budget et la formation requise	50%	15 000 \$	4 projets / 60 000 \$
2.2.2- Implantation de la solution (programmation, mise en service, formation)	30 000 \$		4 projets / 120 000 \$	
3- Développement des marchés	3.1- Réalisation d'une étude de marché	50%	20 000 \$	1 projet / 20 000 \$
	3.2- Réalisation d'un plan marketing		25 000 \$	1 projet / 25 000 \$
	3.3- Accompagnement lors de la mise en œuvre du plan marketing (1 ^{ère} année)		15 000 \$	1 projet / 15 000 \$
4- Innovation	4.1- Innovation de produits et/ou de procédés	50%	25 000 \$	4 projets / 100 000 \$
5- Développement durable - volet environnement	5.1- Réalisation d'un projet en développement durable – volet environnement	50%	25 000 \$	4 projets / 100 000 \$
	5.2- Réalisation d'un plan de communication en développement durable – volet environnement		15 000 \$	2 projets / 30 000 \$
6- Associations / regroupements d'entreprises	6.1- Préparation du secteur à faire face à l'avenir	65%	50 000 \$	250 000\$ par requérant
	6.2- Projet sectoriel structurant	Le FDTA pourra assumer une partie ou, exceptionnellement la totalité des frais des projets.		

Une démarche simple pour une réponse rapide en 39 jours civils*

Les demandes peuvent être déposées en tout temps jusqu'au 30 septembre 2020 ou jusqu'à l'épuisement des fonds**

Veillez noter que les projets soumis:

- Ne doivent pas avoir débuté;
- Doivent être finalisés et la réclamation d'aide financière effectuée au plus tard le **31 mars 2021****. Cette date passée, les fonds accordés ne seront plus disponibles.

www.fdta.qc.ca
(514) 347 2462

* Délai moyen entre la réception d'une demande d'aide financière et la décision du conseil d'administration (2018-2019) pour le programme FDTA 2017-2020).

** Dans le cadre de la pandémie COVID-19, le FDTA a décidé d'accorder une extension de 3 mois à tous ses délais (26 mars 2020)

¹ L'aide accordée en vertu de ce programme est assujettie à une limite maximale, pour l'ensemble des volets et la durée du programme, de 250 000 \$ pour chaque entreprise et ses filiales sous contrôle.